

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO PP-114**

**PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 11870, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 166 436 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, par sa résolution numéro CA17 3012 0438 a adopté lors d'une séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2017, le premier projet de résolution numéro PP-114, lequel porte le titre ci-dessus mentionné et abrégé.

QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une consultation publique le **mardi 16 janvier 2018 à compter de 18 h 30** à la Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy (salle du conseil).

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise la démolition de deux bâtiments existants sur cet emplacement et la construction d'un nouveau bâtiment aux fins de l'usage « lieu de culte » comprenant 280 sièges, d'une hauteur de trois étages (10,6 mètres). Au premier étage se tiendra une salle communautaire, le deuxième étage comprendra la salle d'assemblée, et une mezzanine sera située au troisième étage.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par elle, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution vise la zone numéro 577. Les personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës numéro 556, 559, 576, 578 et 579, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, pourront éventuellement participer à une procédure d'approbation référendaire pour les dispositions du projet de résolution, si elles en manifestent le désir.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce premier projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 2 janvier 2018.

La secrétaire d'arrondissement par intérim  
Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)